



Agnès BRICARD-DI PIETRO
Elisabeth LACROIX-PHILIPS

15/04/2008

Patrick BRICARD
Mario CAPUNAY
Nadine LEGUILLOU
Carlos REBELO

DIRIGEANTS, OPTIMISEZ VOS DROITS A LA RETRAITE **

En tant que dirigeant, vous avez accumulé des droits à retraite auprès de nombreux organismes obligatoires et facultatifs (CNAV, MSA, RSI, ARRCO, AGIRC, IRCANTEC, CIPAV (compagnie d'assurances...)).

- 1 - **A partir de 55 ans, ces droits acquis doivent être inventoriés, vérifiés, corrigés** (en effet les erreurs sont fréquentes) **et optimisés** en fonction de votre stratégie personnelle de départ en retraite et de transmission de votre entreprise.

Notre équipe d'expert vous propose à cet effet les **4 missions suivantes** :

	<u>Budget d'honoraires estimé</u>
1. La recherche et l'inventaire de l'intégralité de vos droits acquis à ce jour	500 à 800 €HT
2. La vérification et la régularisation de vos droits	500 à 800 €HT
3. Le chiffrage du montant de vos droits acquis ainsi que l'estimation des droits restant à acquérir selon vos scénarii de fin de carrière	500 à 800 €HT
4. L'étude des modes d'optimisation de vos droits en rapport avec vos objectifs et de votre Stratégie de fin de carrière	500 à 800 €HT
	----- <u>2 000 à 3 200 €HT</u>

- Chacune de ces missions vous sera facturée en fonction du temps passé par notre consultant (taux horaire de 100 €HT). Chaque mission nécessite en général de 5 à 8 heures de travail.

- 2 - **Ce service peut être proposé à l'ensemble de vos salariés** et dans ce cas, **la prestation sera prise en charge par votre entreprise** car il s'agit d'un service « social ».

**** de 60 à 65 ans vous pouvez demander « à partir à la retraite » dès lors que vous justifiez de 40 années d'activité professionnelle y inclus les périodes d'équivalence (service militaire..., nombre d'enfants...).**

